

Le Budget 2024 de la Commune

Le Conseil Municipal,

* Après avoir validé les comptes de l'année 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement année 2023	151 639,80
Excédent de fonctionnement antérieur	281 651,62
Excédent de fonctionnement cumulé	433 291,42
Déficit d'investissement année 2023	-103 113,11
Excédent d'investissement antérieur	152 892,61
Excédent d'investissement cumulé	49 779,50
Restes à réaliser au 31.12.2023	-48 096,00
Excédent d'investissement cumulé	1 683,50

* Après avoir affecté l'excédent de fonctionnement 2023 (433 291.42 €) comme suit :

↳ report en section de fonctionnement au Budget 2024 : 433 291.42 €

* Après en avoir délibéré :

a voté le Budget Primitif 2024 à l'unanimité.

=+==+==+==+==+==+

LE BUDGET PRIMITIF : c'est la **prévision** des dépenses et recettes, pour une année civile, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Une gestion communale contrôlée permet de dégager un excédent de fonctionnement (559 159 € en 2024). Cet excédent est alors viré en section d'investissement permettant ainsi le financement des travaux.

